

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 11 février 2016

L'assemblée communale ordinaire a été normalement convoquée par le tout-ménage n° 1 du 26 janvier 2016, par l'affichage au panneau communal, par la publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura numéro 3 du 27 janvier 2016, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce jeudi 11 février 2016, à 20h15 à la salle des fêtes (rte de Porrentruy 15) à Alle.

L'assemblée est ouverte à 20h18 par M. Bernard Studer, président des assemblées communales, qui salue cordialement l'assistance et la remercie de sa présence. Il fait part de l'excuse de Mme Sandra Vallat, conseillère communale, de Mme Nicole Jobin, agente administrative, de Mme Stella Orrico, apprentie employée de commerce, et de M. Michel Crausaz, membre de la commission communale des finances.

Le bureau est constitué ainsi :

Président d'office : M. Bernard Studer, président des assemblées communales

Vice-président d'office : M. Josy Meyer, vice-président des assemblées communales

Secrétaire d'office : M. Raymond Julien, secrétaire communal

Scrutateurs : sur proposition de M. Meyer sont élus sans autre MM. Pierre-André Plomb et Maurice Zeller.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participants. On enregistre cinquante-trois (53) votants.

M. Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 8 décembre 2015

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 11 février 2016

2. Adopter les budgets de fonctionnement et d'investissements de l'année 2016, et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes qui y sont liées
3. Divers

Délibérations

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 8 décembre 2015**

M. Raymond Julien communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente assemblée a été placardé publiquement, le 30 janvier dernier, au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie. Il a par ailleurs été publié, le 1^{er} février 2016, sur le site internet communal www.alle.ch.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'administration.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du mardi 8 décembre 2015.

2. **Adopter les budgets de fonctionnement et d'investissements de l'année 2016, et fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes qui y sont liées**

En prologue, M. le maire Stéphane Babey, responsable du dicastère « administration – finances – SIS – AJC – SIDP – Clos Bidaine », explique l'exercice délicat que constitue l'élaboration d'un budget, des éléments exceptionnels pouvant intervenir et modifier conséquemment le résultat final. Néanmoins, il s'agit d'un outil de conduite des affaires courantes indispensable.

Les paramètres tels les charges liées, les intérêts à long terme ou les retombées de la péréquation financière nous

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 11 février 2016

sont connus d'avance, avec exactitude. Nombreux sont, cependant, les postes dont la maîtrise nous échappe en début d'exercice.

Le budget prévoit des rentrées pour Fr. 5'876'542.--, offrant un excédent de revenu de Fr. 9'527.--. Il reste dans la lignée des trois dernières années en étant légèrement positif. Aucune augmentation de la quotité d'impôt n'est prévue. Il est par contre proposé un accroissement sur l'eau de 20 centimes le mètre cube, faisant passer le prix de Fr. 1.60 à Fr. 1.80. Cette légère adaptation permettra d'alimenter le fonds de réserve, dont nous aurons grandement besoin à l'avenir pour détecter les fuites, réparer et surtout assainir un réseau d'eau vieillissant. A noter que le prix de l'eau à Alle reste un des plus bas du Canton, si l'on considère l'ensemble des paramètres fixant les taxes relatives à ce service.

La taxe immobilière et le prélèvement sur les mensurations cadastrales seront affectés à leur coût effectif. L'augmentation sur la taxe immobilière de 1,3 à 1,4 ‰ /‰ de la valeur officielle sera compensée par la baisse équivalente de la taxe sur la mensuration cadastrale, qui passe de 0.17 ‰ à 0.085 ‰, donc diminue de moitié. La mensuration cadastrale sert notamment à financer la nouvelle taxe cantonale sur l'informatisation de la géolocalisation.

Le budget tient compte fiscalement de la diminution de 1 % de la progression à froid. Ce pourcentage a été gelé en 2015 dans le cadre des mesures OPTI-MA.

La politique de l'exécutif consistant à maîtriser les charges qui lui sont propres est évidemment maintenue dans tous les secteurs. Dans l'ensemble, le conseil et la commission des finances présentent un budget prudent.

Le vote d'entrée en matière ne soulève aucune opposition.

M. le maire précise que le budget se base sur les premières tendances des comptes 2015 pour coller au

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 11 février 2016

mieux à la réalité. Parmi les éléments influents, retenons les chiffres suivants :

- Allocation de Fr. 210'000.— de la part de l'Etat au titre de la péréquation financière. Cela traduit un faible indice des ressources ;
- La participation aux charges de l'enseignement connaît une hausse de plus de Fr. 35'000.-- ;
- Les charges liées à l'action sociale font un bond de près de Fr. 21'000.-- ;
- Les intérêts des dettes consolidées voient leur montant amoindri, eu égard aux taux favorables ;
- La participation communale au fonds cantonal de l'office du chômage est stable.

Toutes ces données nous sont en grande partie fournies par les services de l'Etat. Si la situation pécuniaire de notre commune s'améliore nettement, notre marge de manœuvre demeure néanmoins ténue.

M. Drilon Loshi, receveur communal, présente les paramètres sur lesquels est fondé le budget 2016 :

- Quotité d'impôt 2,25 (deux vingt-cinq)
- Taxe immobilière 1,40 ‰ de la valeur officielle
- Mensuration cadastrale 0,085 ‰ de la valeur officielle
- Taxe des chiens Fr. 50.— par animal
- Eau potable Fr. 1.80 par m³ + TVA
- Exploitation des installations
Intercommunales d'épuration Fr. 1.10 par m³ + TVA

Par ailleurs, les autres taxes, relevant de la compétence du Conseil communal, se présentent ainsi :

- Taxe cimetièrre : Fr. 35.— pour couple marié ; Fr. 25.— pour personne seule
- Location annuelle du compteur d'eau : Fr. 30.—

Service des déchets ménagers

- Ménage 1 personne Fr. 130.--

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 11 février 2016

- Ménage 2 personnes	Fr. 150.—
- Ménage 3 personnes	Fr. 170.—
- Ménage 4 personnes	Fr. 190.—
- Ménage 5 personnes et plus	Fr. 210.—

M. Loshi procède à la lecture de toutes les données chiffrées du budget, document mis à disposition de l'auditoire dans son entièreté. Il apporte toutes informations utiles et commentaires nécessaires.

M. Philippe Hubleur s'étonne de ne voir aucune recette pour la Crèche. La fréquentation de l'institution est-elle gratuite pour les enfants du village ?

M. le maire explique que le montant budgétisé constitue la charge communale nette, la participation des parents étant encaissée par la Crèche selon une tarification cantonale.

S'agissant des investissements, M. Jérôme Crelier, conseiller en charge du dicastère « éclairage public, bâtiment, alimentation en eau », relève qu'un rapport établi par BKW Energie en novembre dernier a été élaboré à la demande du conseil communal pour répondre à la directive européenne du 23 mars 2009 et la révision de l'ordonnance fédérale sur l'énergie, qui prévoient le bannissement des ampoules au mercure, qui présentent un bilan énergétique très défavorable.

Les dispositifs d'éclairage de notre commune, de plus de 535 points lumineux, ont un âge moyen de 15 ans, ce qui est relativement récent. Cependant, plus de 65 % des luminaires sont équipés d'ampoules au mercure. Les ampoules à vapeur de sodium, qui émettent une couleur jaune, représentent le 23 % de l'ensemble de notre éclairage. Le solde des points lumineux est constitué soit de tubes néon ou des récentes installations à la led qui équipe les nouveaux quartiers et le centre du village. Pour remplacer les luminaires à vapeur de mercure, la technologie led est actuellement le système le moins

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 11 février 2016

gourmand en énergie, et avantageux en termes d'espérance de vie.

M. Crelier précise les économies réalisables et les gains supplémentaires prévisibles de par l'utilisation de la technologie dynamique, permettant de varier l'éclairage automatiquement en fonction des passages de véhicules ou de piétons à l'aide d'un détecteur radar.

Le montant global du projet est devisé par BKW aux alentours de Fr. 350'000.--. Une subvention de l'ordre de Fr. 100.— par point lumineux pourra être accordé, soit un montant total d'environ Fr. 35'000.--. Afin de répartir les coûts dans le temps, les travaux seront réalisés en deux, voire trois étapes. Il est prévu d'assainir cette année le quartier Côte Champ Françon avec la route de Coeuve, le secteur de l'église et de la Terrière, ainsi que la route cantonale des Vies de Bâle et la rue Achille Merguin, soit la partie nord du village. Cette première étape correspondant à un investissement de Fr. 170'000.— pour 144 points lumineux.

M. Philippe Hubleur demande le coût du luminaire dans la technologie dynamique et évoque le système novateur bicolore. M. Crelier fournit toutes explications utiles, précisant que le prix par point lumineux oscille entre Fr. 500.— et Fr. 600.--.

En sa qualité de secrétaire de la commission « La Terrière 2017 », M. Alan Stalder, conseiller communal, précise que cet organe, constitué à la fin de l'année passée, est en charge du projet de rénovation de l'école, avec l'objectif de renouveler les infrastructures devenues vétustes liées au bâtiment. L'échéance de 2017 correspond aux quarante ans de l'existence de l'établissement scolaire.

La commission, présidée par M. Rémy Gurba avec comme assesseurs Mme Anne Petignat, MM. Mauro Campolieti, Thierry Léchenne, Jérémy Picard et Hubert Zeller, est très active et a défini des lignes directrices concrètes du projet. Il sied d'adresser, au printemps de cette année,

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 11 février 2016

une demande préalable au service cantonal de l'enseignement pour validation des buts ambitionnés. Cette requête doit être conduite par un bureau spécialisé dans la rénovation de bâtiment, afin de quantifier et planifier les travaux.

Aujourd'hui il y a urgence, notamment au niveau de la chaudière qui devra être changée au plus tard en 2017. Pour avoir une réflexion globale, la commission souhaite intégrer dans son projet le système de chauffage, l'enveloppe énergétique, le mobilier scolaire ainsi que différents éléments, usés par le temps, comme la tapisserie.

Au nom du conseil et de la commission, M. Stalder remercie l'assistance de considérer le montant de Fr. 50'000.— pour permettre à la commission de poursuivre ses investigations.

M. Philippe Hubleur demande si cette somme servira uniquement à payer le bureau spécialisé. M. Stalder lui répond par l'affirmative.

Le receveur énumère les investissements budgétés :

- Plan de lutte contre les crues Fr. 10'000.—
- Mise aux normes de l'éclairage public Fr. 170'000.—
- Crédit d'étude pour la rénovation de l'école : Fr. 50'000.—

MM. Studer et Loshi précisent que l'autorité propose que ces trois objets soient financés par voie d'emprunt.

Sur interpellation de M. Jean-Paul Schöni, M. le maire indique que les données chiffrées du service des eaux tiennent compte de l'augmentation préconisée de 20 centimes du m³.

Mme Paulette Cramatte souhaite savoir si la rénovation de l'éclairage public à la Basse-Ville est prévue. M. Crelier

Assemblée communale ordinaire d'Alle
du jeudi 11 février 2016

Le présent procès-verbal est placardé le 9 mars 2016 au tableau d'affichage communal sis dans la cour de la mairie (Rue de l'Eglise 5). Il est également publié sur le site internet communal www.alle.ch. Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture